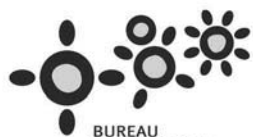


# L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, au-delà du mythe, une réalité

**Sonam Batard**, stagiaire, Équipe sur la traite d'enfants, Bureau international des droits des enfants

**M<sup>e</sup> Catherine Gauvreau**, chargée de programme, Équipe sur la traite d'enfants, Bureau international des droits des enfants



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

Organisation non gouvernementale internationale créée à Montréal en 1994, le Bureau international des droits des enfants<sup>1</sup> (IBCR) a pour mission de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'enfant tels qu'énoncés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* et dans ses protocoles facultatifs. Dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, l'IBCR a organisé trois audiences publiques sur les dimensions internationales de cette violation des droits humains, réunissant gouvernements et représentants de la société civile. Les résultats de ces audiences ont été publiés en 1999<sup>2</sup>. Depuis 2001, la situation des enfants séparés (qui sont particulièrement à risque de devenir victimes de la traite) au Canada fait partie des priorités du Bureau, qui est à l'origine d'une *Déclaration de meilleure pratique*, publiée en 2003. En 2004, à la demande du ministère de la Justice du Canada, l'IBCR a entrepris une évaluation préliminaire de la traite des enfants au Canada. Au cours de 2006-2007, l'IBCR a mené une recherche-action sur le phénomène de la traite d'enfants au Québec<sup>3</sup>.



## L'enfant

Il s'agit de tout être humain de **moins de dix-huit ans**, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

**S**ouvent considérée comme une forme moderne d'esclavage, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) comprend «[...] l'abus sexuel par l'adulte et une rétribution en nature ou en espèces versée à l'enfant ou à une ou plusieurs tierces personnes. L'enfant y est traité comme un objet sexuel et comme un objet commercial»<sup>4</sup>. Un amalgame est souvent commis entre la notion d'ESEC et celle d'abus sexuel. Si l'ESEC entraîne toujours un abus sexuel, l'inverse n'est pas vrai. Un enfant abusé sexuellement par un parent ne l'est pas toujours pour des raisons commerciales. Néanmoins, les deux phénomènes sont intimement liés, dans le sens où un enfant abusé sexuellement aura plus de risque de se retrouver exploité un jour.

Selon l'UNICEF, deux millions d'enfants seraient exploités sexuellement chaque année. Cependant, étant une activité illégale, l'ESEC se pratique souvent dans la clandestinité et il est difficile d'en évaluer l'ampleur réelle.

**La prostitution des enfants** est «[...] le fait d'utiliser un enfant aux fins d'activités sexuelles contre rémunération ou toute autre forme d'avantage.»<sup>5</sup>

**La pornographie infantile** correspond à «[...] toute représentation, par quelque moyen que ce soit, d'un enfant se livrant à des activités sexuelles explicites, réelles ou simulées, ou toute représentation des organes sexuels d'un enfant à des fins principalement sexuelles.»<sup>5</sup>

**Le mariage précoce** est souvent organisé au sein de la famille, et ignore le consentement de l'enfant. Il donne souvent lieu à des relations sexuelles non consenties, ce qui correspond à un viol.<sup>7</sup>

**Le tourisme sexuel impliquant des enfants** se définit comme «[...] l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales par des gens qui voyagent d'un endroit à l'autre et y ont des rapports sexuels avec des mineurs.»<sup>6</sup>

## La traite des enfants

se caractérise par trois éléments :

- Le **recrutement** de personnes en situation de vulnérabilité par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité, etc.
- Le **déplacement** (incluant le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil) de personnes d'une région à une autre ou d'un pays à un autre.
- L'**exploitation** de ces personnes (exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage, etc.)<sup>7</sup>

Il existe plusieurs formes d'ESEC qui sont d'ailleurs parfois interreliées : la prostitution et la pornographie infantiles<sup>5</sup>, le tourisme sexuel impliquant des enfants<sup>6</sup>, le mariage précoce et la traite des enfants<sup>7</sup>.

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales provoque des conséquences sociales (éloignement familial, déscolarisation, stigmatisation, etc.), psychologiques (stress post-traumatique, perte de confiance en soi, etc.) et physiques graves (infection au VIH/SIDA<sup>8</sup>, grossesses multiples, violences pouvant aller jusqu'à la mort, etc.) pour l'enfant qui en est victime.

L'ESEC est souvent vue comme un phénomène touchant principalement les pays pauvres. Pourtant, il s'agit d'une problématique indépendante de la géographie, de la culture, ou encore de la religion. À ce titre, le Canada apparaît comme un pays d'origine, de transit et de destination de l'ESEC.

## L'ESEC, un phénomène aux multiples visages

Il n'existe ni portrait-type des enfants victimes ou des exploiters, ni schéma unique des modes de recrutement utilisés. Il est pourtant possible de relever certaines caractéristiques principales.

### Le profil des victimes

Si tous les enfants peuvent un jour être victimes de l'exploitation sexuelle, il existe pourtant certains facteurs de vulnérabilité, tels que la pauvreté, un contexte familial peu protecteur (violence, abus sexuels, alcoolisme), une faible scolarisation, etc.

Ces facteurs, lorsqu'ils s'additionnent à l'appartenance à une catégorie déjà sujette à la discrimination, telle que les filles, les enfants immigrants ou autochtones, augmentent les risques d'être victime de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

En raison de leur âge et de leur degré de maturité, les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et nécessitent des besoins spécifiques. Ils devraient ainsi bénéficier de l'encadrement et de l'assistance des adultes.

## De l'enfant à l'adulte, une frontière parfois poreuse

Depuis quelques temps, un phénomène attire de plus en plus l'attention : celui de l'hypersexualisation des jeunes. Les médias sont souvent accusés de créer une image stéréotypée et hypersexualisée des jeunes filles, rendant ainsi la frontière entre l'enfant et l'adulte plus difficile à percevoir. Cet état de fait n'est certes pas la cause directe de l'ESEC, mais peut contribuer à une certaine banalisation de la sexualité chez les jeunes. À cet égard, les adultes entourant les enfants, que ce soient les parents ou encore le milieu scolaire, peuvent contribuer à une lecture distancée et appropriée de ces informations.

### Paroles d'un policier

*«[...] c'est des filles qui ont une faible estime de soi, qui ont été abusées ou qui ont une famille dysfonctionnelle, qui ont besoin d'attention ou qui ont besoin de réconfort. Et les exploiters vont là-dedans pour les recruter.»<sup>9</sup>*

### Un point de vue autochtone

*«Le génocide culturel vécu par les générations précédentes a conduit à une fragmentation culturelle et familiale, résultant de la non-transmission des traditions et d'un manque d'estime de la communauté tout entière. [...] Certains jeunes autochtones ont subi des abus sexuels chez eux, et beaucoup quittent leur communauté pour rejoindre les agglomérations, où ils accèdent à très peu de services. La discrimination joue également un rôle; les stéréotypes dont ils sont l'objet leur font croire qu'ils ne méritent aucune aide.»<sup>10</sup>*

## Le profil des exploitateurs

Si l'ESEC existe, c'est parce qu'il y a une demande. Il est important ici de rappeler qu'il n'existe pas de profil unique d'agresseurs. Même si une grande majorité d'entre eux sont des hommes, il peut également s'agir de femmes. Aussi, certains enfants sont victimes de personnes de leur entourage. «*Pour protéger les enfants contre l'ESEC, il importe de comprendre les principes qui inspirent et orientent les actes des exploitateurs sexuels et de trouver le moyen de contester et de décrédibiliser les idées qui leur permettent de nier, justifier [...] ou 'normaliser' leurs actes d'exploitation*». <sup>11</sup>

L'ESEC n'existerait pas si des enfants n'étaient pas mis à la disposition des exploitateurs par le biais des «intermédiaires». Ces derniers n'ont pas nécessairement de relations sexuelles avec les enfants, mais participent pourtant bel et bien à leur exploitation. Ils tirent ainsi profit d'un vaste marché organisé et hautement rentable, recrutant et fournissant des enfants dans le but de satisfaire la demande. À cet égard, la production, la distribution et la vente de matériel à caractère pornographique impliquant des enfants sont autant de marchés hautement lucratifs. Le chiffre d'affaires de cette industrie est estimé à 2 à 3 milliards de dollars par an<sup>12</sup>. La traite des personnes, quant à elle, rapporterait entre 5 et 7 milliards de dollars aux organisations criminelles<sup>13</sup>. Un rapport du département américain de la Justice porte cette estimation à près de 10 milliards de dollars<sup>14</sup>.

D'autres acteurs, moins visibles, favorisent pourtant aussi l'ESEC. Par exemple, les fournisseurs Internet hébergeant des sites pornographiques mettant en scène des enfants, ou encore les hôtels fermant les yeux sur des activités de prostitution juvénile, profitent indirectement, par leur inaction, de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

## Le recrutement

En ce qui concerne la prostitution des enfants au Canada, une méthode de recrutement semble être souvent utilisée : la victime est tout d'abord repérée dans un lieu public. Le recruteur (ou la recruteuse) va entamer une discussion afin d'identifier ses besoins (affectifs, financiers, etc.), auxquels il (ou elle) va répondre (relation amoureuse, cadeaux, etc.). Le climat de confiance étant installé, l'emprise est amorcée.

### Cycle de recrutement de l'emprise de l'ESEC<sup>15</sup>



Le profil des recruteurs est divers. Il peut ainsi s'agir de personnes elles-mêmes mineures. Leurs motivations ne sont pas nécessairement d'ordre financier : certains garçons vont y voir un moyen d'intégrer un gang de rue, alors que pour certaines filles, le recrutement apparaît comme une voie de sortie à leur propre exploitation sexuelle.

Il existe des facteurs facilitant le recrutement. L'émergence des nouvelles technologies (Internet, téléphones mobiles, courriels chiffrés<sup>16</sup>, etc.) a permis aux groupes du crime organisé de s'assurer une communication rapide et protégée, de dépasser les frontières et ainsi d'échapper aux autorités. Aussi, la mondialisation a favorisé la mobilité des personnes, tant pour des raisons touristiques que pour immigrer.

Du simple citoyen aux organisations internationales, une multitude d'acteurs a un rôle à jouer dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

### Paroles d'un intervenant en centre jeunesse

Isabelle...

«[...] a 17 ans et se prostitue depuis l'âge de 13 ans dans les rues de Montréal, pour le compte d'un gang de rue. Elle n'en peut plus d'être sexuellement exploitée. Pour s'en sortir, elle devient intermédiaire. Elle aide son 'pimp' à recruter d'autres jeunes filles [...].»

### Paroles d'un policier

«[...] c'est le petit frère du membre [de la gang] qui lui, est toujours avec des filles, qui va les rabattre aux soirées hip-hop, au centre d'achats. Les petits frères font ça dans l'espoir de faire partie de la gang. Donc ce n'est pas un recrutement facile à identifier.»

**Face à cette problématique globale, il est nécessaire d'adopter une stratégie multidimensionnelle, incluant différents acteurs.**

# L'ESEC, un phénomène nécessitant l'intervention d'une multitude d'acteurs

## Que faire sur la scène internationale ?

Le Canada a ratifié les conventions internationales pertinentes en matière d'ESEC<sup>17</sup> et a participé aux Congrès mondiaux contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales de Stockholm (1996) et de Yokohama (2001)<sup>18</sup>.

Le phénomène de l'ESEC au Canada implique souvent un passage des enfants victimes par la frontière des États-Unis. Certains efforts de collaboration entre les deux pays dans le cadre de la lutte contre l'ESEC existent déjà, mais nécessiteraient d'être renforcés.

Le Canada est membre de l'Organisation des États américains et a élaboré en 2006, conjointement avec le gouvernement des États-Unis, une évaluation portant sur la traite en général et sur la coopération binationale à ce sujet<sup>19</sup>.

Le Centre national de coordination contre l'exploitation sexuelle des enfants<sup>20</sup>, qui fait partie intégrante de la Gendarmerie royale du Canada, collabore ainsi avec d'autres organismes : Industrie Canada, Cyberaide.ca, Interpol<sup>21</sup>, le FBI, le Virtual Global Taskforce, la Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet, etc.

Une collaboration des États sur la scène internationale ne peut être efficace sans une action réelle et concrète de la part des gouvernements eux-mêmes.

## Quel rôle pour les États ?

Les États disposent de différents outils pour lutter contre l'ESEC. La législation, tout d'abord, peut jouer un rôle dissuasif, en infligeant de lourdes peines aux exploiters, ou encore en facilitant leur poursuite.

### La loi d'extraterritorialité canadienne

Grâce à deux révisions du *Code criminel* (en 1997 et 2002), il est désormais possible d'intenter au Canada des poursuites à l'encontre d'un citoyen qui a eu des relations sexuelles avec des mineurs à l'étranger, même si le pays où les actes se sont produits n'a pas de législation en ce domaine.

Cependant, une loi ne peut se suffire à elle-même et les services publics susceptibles d'être confrontés à des enfants victimes de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales devraient être dotés de ressources humaines et financières suffisantes, et bénéficier de formations et d'outils de travail appropriés. À titre d'exemple, l'ECOSOC (Conseil économique et social des Nations Unies) a adopté des *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes ou témoins d'actes criminels*<sup>22</sup>.

Au Canada, malgré l'existence d'agents de liaison de la Gendarmerie royale du Canada qui interviennent dans certaines régions du monde<sup>23</sup>, les résultats en matière de lutte contre l'ESEC restent en deçà des

### Paroles d'un intervenant d'un centre jeunesse

« Dans les jeunes immigrants, les jeunes ont peur de la police. Des fois, les jeunes viennent de pays où il y a de [...] la corruption. Si [...] besoin d'aide, je ne peux pas arrêter un policier parce que j'ai peur d'aller en prison, moi je suis la mauvaise, tu comprends ? »

espérances. Ainsi, à l'heure actuelle et malgré l'existence d'environ cinq enquêtes en cours, seul un Canadien a été trouvé coupable d'agressions sexuelles à l'étranger<sup>24</sup>, alors que l'Australie, qui possède une loi d'extraterritorialité similaire, a déjà condamné des douzaines de ses ressortissants pour exploitation sexuelle d'enfants dans un autre État.

En ce qui a trait à la lutte contre l'ESEC au niveau interne, le Service de police de la Ville de Montréal dispose d'une section spécialisée dont le mandat est de protéger et de prévenir les crimes d'exploitation sexuelle juvénile. Cependant, ils manquent ici aussi d'effectifs et d'outils pour mieux poursuivre les exploiters et mieux identifier les enfants victimes de l'ESEC. Ces derniers sont en effet parfois difficiles à rejoindre, de par leur situation d'isolement ou leur méfiance vis-à-vis de la police, qu'ils peuvent parfois considérer comme une menace, et non comme une aide.

D'autres institutions, telles que les établissements scolaires, peuvent agir dans une démarche à plus long terme. L'enseignement des risques inhérents à la sexualité (infection au VIH/SIDA, prostitution, etc.), l'amélioration de la prise en charge des enfants en situation de rupture scolaire, les campagnes de sensibilisation aux risques d'exploitation sexuelle, sont autant d'activités présentes qui pourront porter fruits dans l'avenir.

Les services publics ne peuvent agir isolément. L'écoute, le partage et la mise en commun de ressources avec les organismes communautaires travaillant pour la défense des droits des enfants ou auprès d'enfants sont essentiels à une lutte efficace contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

## La mobilisation de la société civile

À travers le Canada, un certain nombre d'organisations non gouvernementales tentent de lutter contre l'ESEC.<sup>25</sup>

Certaines ont pour mandat de défendre les droits des enfants. Par exemple, l'organisme *Au-delà des frontières*<sup>26</sup> essaie d'établir des mécanismes nationaux pour assister les enfants victimes d'exploitation sexuelle. *Aide à l'enfance Canada* a notamment effectué une évaluation de la situation des enfants autochtones dans le nord de l'Ontario<sup>27</sup>.

D'autres organismes travaillent directement auprès des enfants. À cet égard, le Projet d'intervention auprès des mineurs-es prostitués-es, organisation basée à Montréal, intervient notamment auprès de jeunes impliqués dans la prostitution. Les intervenants proposent à ces derniers de les accompagner dans leur parcours personnel. Un suivi individuel, un service de consultation confidentiel ainsi que la médiation familiale leur sont offerts.

# Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec — Volet I (2007)

Mélanie M. Gagnon, Ph. D. et M<sup>e</sup> Catherine Gauvreau

Ce rapport de recherche produit par l'IBCR présente les résultats de la première étape du projet Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec. Il s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action qui vise à améliorer l'efficacité des pratiques d'intervention en apportant sa contribution au niveau du développement du savoir professionnel. Le rapport est la première publication de la stratégie globale de l'IBCR, laquelle comporte trois objectifs généraux : assurer une meilleure protection des droits des enfants victimes de la traite, prévenir la traite d'enfants et contribuer à la réduction de la criminalité en favorisant une meilleure compréhension de la problématique de la traite d'enfants.



Cette étude sur la traite d'enfants au Québec constitue une première puisqu'aucune recherche équivalente n'a jusqu'ici dressé un portrait de la situation au Québec et identifié les besoins des enfants victimes de la traite. De plus, un comité multidisciplinaire d'experts a été constitué afin d'orienter l'équipe de recherche dans ses interventions et d'évaluer périodiquement le travail réalisé. Les membres de ce comité constituent un lien avec les milieux concernés par la traite d'enfants au Québec et procurent un soutien tangible en s'assurant de la pertinence des informations recueillies et en orientant les étapes subséquentes du projet.

L'intégralité du rapport est disponible sur le site du Bureau au <[www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)>

Les **recommandations** élaborées à partir des conclusions issues du premier volet sont aussi disponibles sur le site de l'IBCR.

Aussi, les initiatives citoyennes (dénunciations, manifestations, pétitions, etc.), ainsi que la participation des enfants, ont cela d'important qu'elles ont pour but d'impliquer les individus à une échelle locale, pour prévenir et proposer des solutions qui correspondent davantage aux besoins réels des enfants et de la communauté.

Le secteur privé semble de plus en plus sensibilisé aux problèmes de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. En 2004, le *Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie du voyage*<sup>28</sup> a été lancé par l'UNICEF, ECPAT International et



### Des voyageurs avertis

«Pendant l'hiver 2000/2001, un groupe de clients de Mytravel Scandinavie en République dominicaine a vu un homme voyageant seul emmener des enfants dans sa chambre. Les témoins avaient lu dans une publication pour voyageurs que leur voyageur appuyait l'action d'ECPAT et qu'ils devaient signaler tous faits suspects au représentant dudit voyageur. [...] [Ainsi alerté], le directeur rendit visite au supposé abuseur [...] qui arrêta aussitôt ses agissements.»<sup>30</sup>

l'Organisation mondiale du tourisme. En 2007, plus de 600 compagnies de l'industrie touristique l'ont signé, dont une seule au Canada, l'agence Incursion Voyages. Ce Code a pour objectif de former et de sensibiliser les membres du personnel et les touristes au phénomène de l'ESEC. En outre, OneChild, organisation œuvrant contre le tourisme sexuel, a, en collaboration avec Air Canada, et dans le cadre de leur programme Kids Horizon's, créé une vidéo de sensibilisation destinées aux voyageurs<sup>29</sup>.

## Boîte à outils pour la protection des enfants victimes de la traite ou à risque de le devenir (2008)

# LA TRAITÉ DES ENFANTS

### ET SI VOUS CONNAISSIEZ UNE VICTIME ?

La boîte à outils contient un dépliant et un feuillet qui visent à :

- » sensibiliser les intervenants à la problématique de la traite des enfants au Québec
- » faciliter l'identification des enfants potentiellement victimes de la traite ou à risque de le devenir
- » exposer les conséquences de la traite sur les enfants victimes
- » présenter les profils des trafiquants et leurs modes de recrutement
- » fournir des pistes aux intervenants dans l'approche d'un enfant potentiellement victime de la traite
- » répertorier les ressources offertes aux enfants victimes de la traite ou à risque de le devenir ainsi qu'à leur entourage

Un dépliant et un feuillet qui s'adressent :

- » aux intervenants travaillant auprès des enfants
- » aux autorités susceptibles d'être confrontées à des situations de traite d'enfants
- » aux organismes et associations œuvrant en faveur de la cause des enfants
- » à toute personne pensant être en présence d'un enfant victime de la traite
- » aux enfants et aux jeunes, victimes ou non de la traite

Pour commander: <[www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)>



Qu'elle soit mondiale ou régionale, qu'elle ait lieu dans un pays étranger ou sur le territoire canadien, qu'elle profite à un réseau criminel organisé ou à un seul individu, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est un phénomène contre lequel il faut lutter.

Les acteurs sont nombreux, qui peuvent contribuer, à leur propre échelle, à la promotion des droits des enfants.

Certains doivent optimiser leur travail dans le cadre d'initiatives locales, tandis que d'autres doivent coopérer par le biais de stratégies plus globales, en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'actions nationaux.

Bien que différentes, toutes ces actions ont cela en commun de faire parler de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. En effet, la meilleure façon de lutter contre ce phénomène est de combattre l'ignorance et le silence.

Toutes les occasions devraient être saisies pour évoquer la problématique de l'ESEC. Il est ainsi important de noter que des événements tels que les catastrophes naturelles, les guerres, les mouvements de populations massifs ainsi que l'organisation de grands rassemblements d'individus sont souvent synonymes d'accroissement du risque d'exploitation sexuelle des enfants. À cet égard, les Jeux Olympiques de 2010 organisés à Vancouver suscitent l'inquiétude et la préoccupation de la part des organismes qui œuvrent pour la défense des droits des enfants. Ainsi, au-delà de la polémique sur l'ouverture potentielle d'un bordel légal durant cet événement, la véritable question qui doit être soulevée est celle de savoir si les citoyens saisiront l'occasion de se sensibiliser et de se mobiliser pour le respect des droits des enfants.

- 1- Site de l'IBCR: <[www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)>
- 2- *Les dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants: Rapport global*
- 3- *Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec*
- 4- Définition donnée à l'occasion de la Déclaration du Premier Congrès Mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenue à Stockholm en 1996.
- 5- Les définitions de la prostitution et de la pornographie infantiles qui suivent sont issues du *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*.
- 6- La définition du tourisme sexuel qui suit est celle retenue par le groupe ECPAT International.
- 7- Les définitions de la traite et du mariage précoce qui suivent sont issues de la trousse d'information qui sera publiée par le Bureau le 3 juin 2008.
- 8- Selon l'UNICEF, plus de 2 millions d'enfants de moins de 15 ans sont infectés par le VIH/SIDA. Un certain nombre de ces enfants l'ont été suite à des relations sexuelles en situation d'exploitation à des fins commerciales.
- 9- Précision: Les citations non référencées qui parcourent ce document proviennent d'intervenants rencontrés par l'IBCR dans le cadre de sa *Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec*.
- 10- Au-delà des frontières, *Commercial Sexual Exploitation of Children in Canada*, traduction libre.
- 11- O'CONNELL DAVIDSON J. *L'exploiteur sexuel*. Documents du 2<sup>ème</sup> Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, Yokohama, 2001, p.10.
- 12- URS ELLENGBER, *Prostitution infantile*, Tages-Anzeiger, 25 septembre 2002, Association suisse pour la protection de l'enfant.
- 13- Estimation de l'Office pour le contrôle des drogues et de la prévention du crime (OCDPC) des Nations Unies dans le cadre du *Rapport Ariacchi* de 2000.
- 14- <[www.canada.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2005/doc\\_31766.html](http://www.canada.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2005/doc_31766.html)>
- 15- Schéma inspiré du rapport corporatif *Portrait de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales* du Service de police de la Ville de Montréal, Michelle Côté, Ph. D., mars 2004, p. 17.
- 16- Le chiffrement des messages consiste à encoder un courrier électronique, afin de le rendre lisible uniquement par la personne possédant la clé permettant de le déchiffrer.
- 17- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000), Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000), Convention relative aux droits de l'enfant (1989), Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949).
- 18- Site officiel des deux congrès mondiaux de Stockholm et de Yokohama: <[www.csecworldcongress.org](http://www.csecworldcongress.org)>
- 19- Ce document est disponible à l'adresse suivante: <[www.securitepublique.gc.ca/prg/le/\\_fi/1666i-fr.pdf](http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/_fi/1666i-fr.pdf)>
- 20- Site officiel du Centre national de coordination contre l'exploitation sexuelle des enfants: <[www.ncecc.ca](http://www.ncecc.ca)>
- 21- Interpol dispose notamment d'une banque de données sur les abus pédosexuels (BIIAP) qui contient des milliers d'images d'abus envoyées par les pays membres. Elle permet ainsi de venir en aide aux services de répression pour identifier à la fois les victimes et les criminels.
- 22- Résolution ECOSOC 2005/20 du 22 juillet 2005 qui adopte les *Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels*, développées par l'IBCR. Ce document est disponible sur le site de l'IBCR: <[www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)>
- 23- "*Canada Lax in Pursuing Offenders Abroad*", Andrew Chung, the Star. Disponible sur le site Internet: <[www.thestar.com/printArticle/2688866](http://www.thestar.com/printArticle/2688866)>
- 24- "*Vancouver man pleads guilty to overseas sex charges*", cbc.ca (2 juin, 2005). Disponible sur le site Internet: <[www.cbc.ca/story/canada/national/2005/06/01/bakker-050601.html](http://www.cbc.ca/story/canada/national/2005/06/01/bakker-050601.html)>
- 25- La liste des ONG qui suit n'est pas exhaustive: Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, Conférence religieuse canadienne, Coalition du Temple contre la traite de personnes, Comité d'action contre le trafic humain interne et international, Amnistie Internationale, Au-delà des frontières, ECPAT International, Projet d'intervention auprès des mineurs-es prostitués-es, Regroupement des jeunes du Québec, Projet LOVE: vivre sans violence, œuvres de la Maison Dauphine, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté de Québec, Le Bon Dieu dans la rue, Le Coffret, Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, Centre multiethnique de Québec, Centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, etc.
- 26- <[www.beyondborders.org](http://www.beyondborders.org)>
- 27- Rapport annuel 2006/2007, disponible sur <[www.savethechildren.ca](http://www.savethechildren.ca)>
- 28- Code de conduite disponible sur <[www.ecpat.net](http://www.ecpat.net)>
- 29- Ces vidéos peuvent être visionnées à l'adresse suivante: <[www.one-child.ca/accomplishments.html](http://www.one-child.ca/accomplishments.html)>
- 30- Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages, p. 29. Ce code est disponible sur le site Internet: <[www.thecode.org](http://www.thecode.org)>